Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-27B-DE

Ville de Quimperlé

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 8 décembre 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 3 décembre 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :
Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Alain Kerhervé, Françoise Cordroc'h, Stéphane Guillevin, Yvette Bouguen, Serge Nilly.

Pouvoirs :
Christophe Couic, absent jusqu'à 21 heures, a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
David le Doussal a donné pouvoir à Daniel Le Bras
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon
Martine Brézac a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Manuel Pottier

Envoyé en préfecture le 16/12/2015
Reçu en préfecture le 16/12/2015
Affiché le
ID : 029-212902332-20151208-27B_DE

27 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU RESPONSABLE DU POLE BATIMENT-LOGISTIQUE, A HAUTEUR DE 20% D'UN EQUIVALENT-TEMPS-PLEIN

Exposé :

Le schéma de mutualisation de la Communauté de communes du pays de Quimperlé prévoit la mutualisation de ressources en programmation / ingénierie travaux.

Le service bâtiment-logistique de la Ville de Quimperlé a été réorganisé au cours de l'année 2015, avec en particulier un renforcement de l'encadrement de proximité et la valorisation de sa fonction de support technique et logistique de la Ville. A partir de janvier 2016, il est proposé de consacrer cette évolution en transformant ce service en pôle.

La direction du pôle sera assurée par un ingénieur, assisté de deux adjoints ayant le grade de technicien ou de technicien principal. Cette organisation permettra au directeur de pôle d'être déchargé des activités de mise en œuvre des interventions d'entretien courant sur les bâtiments.

Associée au développement des compétences du responsable du service, inscrit sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade d'ingénieur, cette réorganisation permet de proposer une mise à disposition de cet agent dans le cadre du schéma de mutualisation.

Il est proposé une mise à disposition à hauteur de 20% d'un ETP, pour des missions d'ingénierie en bâtiment :

- assistance à maîtrise d'ouvrage (étude de faisabilité ou de programmation),
- maîtrise d'œuvre.

Ce temps de mise à disposition sera organisé sur la base d'un plan de charge établi par la Communauté de communes, sur la base des besoins de l'établissement public et des communes.
Un temps fixe hebdomadaire sera organisé au siège de la Communauté de communes, avec la directrice du pôle technique de la Communauté.

Une évaluation régulière du plan de charge sera opérée afin d'éviter tout dépassement de la quotité de temps de mise à disposition.

La Commission Administrative Paritaire a été saisie pour avis.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal :

- approuver la mise à disposition à la Communauté de communes du responsable du pôle bâtiment-logistique, à hauteur de 20% d'un équivalent-temps-plein,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

MAIRIE DE QUIMPERLÉ (Finistère)

Pour expédition conforme

Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.